



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

suicide

Question écrite n° 57184

Texte de la question

M. Gabriel Biancheri attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la question du suicide chez les jeunes et de sa prévention. Avec environ 650 décès par an (dont deux tiers de garçons), le suicide demeure la deuxième cause de mortalité (après les accidents) chez les 15-24 ans. Si le taux de suicide est en diminution depuis 1985, en revanche, la morbidité suicidaire demeure élevée. Ainsi, selon le « Baromètre santé 2000 » de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), les tentatives de suicide parmi les 15-19 ans sont passées de 3,7 % en 1997 à 4,3 % en 1999. Face à l'augmentation du nombre de tentatives de suicide, notamment chez les jeunes filles, il lui demande quelles mesures préventives, quels organismes d'aide psychologique pour les jeunes gens en difficulté il compte mettre en place.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Biancheri](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57184

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2005, page 1275